



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/2173(INI)

24.1.2014

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur: "Des outils ont-ils été mis en place afin de vérifier l'efficacité des dépenses du Fonds social européen en faveur des travailleurs âgés?" (rapport spécial n° 25/2012 de la Cour des comptes européenne)
(2013/2173(INI))

Rapporteure pour avis(*): Danuta Jazłowiecka

(*) Commissions associées – article 50 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le vieillissement de la population, l'évolution des conditions de travail, les encouragements à la préretraite qui subsistent, la crise financière et les modifications des modes de production ainsi que la perspective d'accroissement de la compétitivité appellent des réactions fortes afin de permettre aux travailleurs âgés de rester actifs sur le marché du travail, y compris après l'âge de la retraite s'ils le souhaitent;
- B. considérant qu'en 2012 le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans était inférieur à 50 % dans l'Union européenne (54,4 % pour les hommes et 41,8 % pour les femmes) et qu'il était même tombé à près de 30 % dans certains États membres; considérant que cette tendance pourrait découler de plusieurs facteurs tels que des compétences et des qualifications obsolètes, l'attitude des employeurs à l'égard des travailleurs plus âgés, les difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée ou une santé qui se détériore;
- C. considérant qu'une main-d'œuvre plus âgée et l'allongement de la durée des carrières peuvent, à l'avenir, apporter une contribution positive à la reprise et à la croissance;
- D. considérant que les travailleurs âgés sont indispensables au transfert de connaissances et d'expérience aux générations suivantes;
- E. considérant que le Fonds social européen (FSE), qui a représenté 8 % du budget total de l'Union au cours de la période de programmation 2007-2013, est un instrument financier important destiné à aider les États membres à réaliser les objectifs de l'Union européenne en matière de politique de l'emploi et d'inclusion sociale, et que des données fiables sont nécessaires afin d'évaluer si les ressources du FSE sont dépensées efficacement;
- F. considérant que le maintien de l'employabilité des travailleurs âgés et le maintien d'un pourcentage élevé de la population au travail jusqu'à un âge avancé sont essentiels pour être en mesure de faire face aux défis démographiques et atteindre l'objectif de l'Union d'un taux d'activité de 75 % chez la population âgée de 20 à 64 ans à l'horizon 2020;
- G. considérant que les mesures d'apprentissage tout au long de la vie soutenues par le FSE peuvent généralement maintenir les personnes au travail (grâce à un recyclage et à une formation continue axés sur l'employabilité, par exemple);
 - 1. regrette l'absence de données exhaustives et fiables, données ventilées par genre incluses, afin d'évaluer l'efficacité des dépenses du FSE en faveur des travailleurs âgés; considère que l'utilisation des fonds du FSE doit être transparente; souligne que les informations relatives aux programmes financés, à la réalisation de leurs objectifs et à leur budget devraient pouvoir être consultées facilement par les citoyens sur des sites internet publics;
 - 2. souligne que la mise en œuvre du FSE doit se conformer aux exigences du règlement financier de l'Union européenne et en particulier aux principes fondamentaux de la bonne

gestion financière, par exemple l'efficacité, qui doit s'entendre comme la réalisation des objectifs spécifiques fixés et des résultats prévus;

3. se félicite de la proposition de la Commission d'améliorer l'évaluation des résultats des programmes opérationnels pendant la période de programmation 2014-2020 et de l'inclusion dans le règlement du FSE d'un ensemble commun d'indicateurs de réalisations et de résultats, en ce compris des indicateurs de résultats à long terme;
4. invite les États membres, au cours de la prochaine période de programmation, à appliquer et à compléter, le cas échéant, les indicateurs communs prévus par le règlement du FSE afin de déterminer combien de travailleurs âgés, avec une ventilation par genre, ont participé aux projets financés par le FSE axés sur l'adaptation du lieu de travail, l'acquisition de compétences, l'amélioration de la situation sur le marché du travail pour les personnes ou la recherche d'emploi et combien d'entre eux ont acquis de nouvelles qualifications, amélioré leur situation sur le marché du travail ou trouvé un emploi après avoir bénéficié d'un projet financé par le FSE;
5. invite les États membres à se fonder davantage sur les données quantitatives et qualitatives lors de l'analyse de la situation socioéconomique des travailleurs âgés et à établir un lien de causalité mesurable entre les actions identifiées dans le cadre des programmes opérationnels et les objectifs poursuivis, ce qui faciliterait le contrôle de la cohérence entre les besoins observés, la stratégie choisie et les objectifs spécifiques fixés et permettrait d'adopter des décisions fondées pour l'avenir;
6. reconnaît que les États membres, en fonction de leur situation socioéconomique et démographique spécifique, utilisent différents groupes d'âge pour désigner les "travailleurs âgés"; estime cependant qu'il est regrettable que cette définition ne soit pas toujours appliquée de manière cohérente tout au long de la programmation dans un État membre particulier; encourage par conséquent les États membres à s'assurer, au cours de la prochaine période de programmation (2014-2020), que la tranche d'âge utilisée pour l'analyse des besoins correspond à celle utilisée dans les programmes et/ou dans les actions et objectifs connexes;
7. demande que les mesures ne portent pas uniquement sur l'employabilité, mais aussi sur l'évolution des compétences professionnelles et personnelles et sur l'accroissement de la confiance en soi et de la motivation; constate que l'enseignement de compétences personnelles et d'une formation informelle contribuent grandement à cet objectif;
8. invite à contrôler et à lever toutes les barrières qui entravent le vieillissement actif et à soutenir la formation tout au long de la vie, notamment l'acquisition de nouvelles qualifications et compétences techniques, telles que les compétences en informatique et l'apprentissage des langues étrangères; souligne que le vieillissement actif et l'apprentissage tout au long de la vie devraient être intégrés à la vie professionnelle des femmes et des hommes âgés et que ces mesures devraient être suivies, évaluées et optimisées en permanence;
9. réclame une approche plus uniforme pour les nouveaux programmes opérationnels lors de la sélection des groupes cibles et dans le cadre de l'utilisation des données du marché de l'emploi à l'échelon national afin de fixer des objectifs ambitieux mais réalistes; affirme

qu'un dialogue sur la hiérarchisation des groupes cibles est nécessaire lors de la préparation des programmes opérationnels, compte tenu de l'importance future du groupe des travailleurs âgés, de plus en plus nombreux.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	23.1.2014
Résultat du vote final	+: 33 -: 2 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Edit Bauer, Phil Bennion, Pervenche Berès, Philippe Boulland, Alejandro Cercas, Ole Christensen, Derek Roland Clark, Frédéric Daerden, Karima Delli, Sari Essayah, Richard Falbr, Thomas Händel, Marian Harkin, Stephen Hughes, Danuta Jazłowiecka, Ádám Kósa, Jean Lambert, Olle Ludvigsson, Thomas Mann, Elisabeth Morin-Chartier, Csaba Óry, Konstantinos Poupakis, Licia Ronzulli, Elisabeth Schroedter, Joanna Katarzyna Skrzydlewska, Gabriele Stauner, Jutta Steinruck, Ruža Tomašić
Suppléants présents au moment du vote final	Georges Bach, Philippe De Backer, Kinga Göncz, Sergio Gutiérrez Prieto, Liisa Jaakonsaari, Anthea McIntyre, Ria Oomen-Ruijten